

# LA PETITE ENFANCE

Document présenté au  
Secrétariat à la petite enfance

*par*

*L'Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario  
(ACEPO)*

*L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens  
(AEFO)*

*L'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques  
(AFOCSC)*

*Le Conseil ontarien des directions d'éducation de langue française  
(CODELF)*

*La Fédération des associations de parents francophones de l'Ontario  
(FAPFO)*

*Le mercredi 18 novembre 1998*

Qu'ils grandissent dans une ambiance qui permet leur plein épanouissement tout en leur assurant une préparation adéquate à l'apprentissage, c'est probablement le rêve que nous souhaitons tous pour nos enfants. Comment créer les conditions pour que ce rêve se réalise ? C'est la question que se posent bon nombre de parents, d'enseignantes et d'enseignants et d'éducateurs et d'éducatrices.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'experts et leaders politiques s'entendent pour reconnaître l'importance des premières années dans le développement global et harmonieux de l'enfant dans toutes les dimensions de sa personne : socio-affective, morale, langagière, intellectuelle, physique et motrice.

En Ontario, on a mis sur pied dès 1983 le "Early Primary Education Project" dans le but de favoriser le développement des tout-petits. En 1985, le rapport du groupe favorisait l'introduction d'un programme de maternelle dans toutes les écoles. Deux ans plus tard, George Radwanski recommandait, dans son rapport au ministère de l'Éducation, que tous les conseils scolaires de l'Ontario soient tenus de fournir des services d'éducation de la petite enfance. Il recommandait que ces services soient accessibles à tous les enfants à partir de l'âge de trois ans autant dans les écoles publiques que dans les écoles séparées de la province.

Bégin et Caplan renchérisent en 1994 dans le Rapport de la Commission royale sur l'éducation en affirmant : "Les enfants ayant suivi un processus bien planifié d'enseignement préscolaire développent de façon notable des compétences, une facilité d'adaptation, et, chose non moins importante, une attitude positive envers l'apprentissage."

## EN ONTARIO FRANÇAIS

Pour le jeune francophone vivant en Ontario, l'accès à des services de qualité en français dès son jeune âge est primordial. Bien sûr que le tout commence à la maison, mais dans le quotidien c'est dans une garderie ou encore dans un centre de garde à domicile que l'enfant se retrouve pour une bonne partie de la journée. Or, dans bien des milieux, il n'y a pas d'infrastructures communautaires francophones pour la petite enfance. Les garderies ont, en général, de la difficulté à survivre. Les garderies francophones encore plus.

Quand on connaît le lien important qui existe entre la langue et le développement cognitif, il y a lieu de s'inquiéter. Plus l'enfant entend du français, plus il joue en français, plus il parle français, plus ses chances de réussite sont grandes.

Bon nombre de jeunes vivent dans un milieu socio-économique déficient. La pauvreté s'acharne parfois chez les jeunes familles, surtout chez les familles monoparentales. Les jeunes francophones n'échappent pas à cette réalité ce qui compromet davantage leurs chances de réussite. Il faut donc faire un effort additionnel pour offrir à cette jeunesse francophone une chance égale. Et si l'on veut améliorer le rendement et l'apprentissage des élèves de langue française, il faut prendre des moyens.

## L'ÉCOLE

Les responsables de l'éducation en langue française ont vite compris que plus l'enfant commence l'école jeune, plus sa langue maternelle sera renforcée. Ils ont reconnu l'importance d'avoir des classes de maternelle, bien avant qu'elles ne soient obligatoires. En 1995, quatre-vingt-dix-neuf pour cent des écoles de langue française avaient des maternelles. Il faut contrer tout effort visant à réduire ou à abolir ces classes.

Et comme les ayants droits ont des défis particuliers à relever, il faut offrir les services et les programmes qui tiennent compte des communautés à desservir. D'ailleurs, notons que le Conseil scolaire de district du Centre-Sud-Ouest et le Conseil scolaire catholique de district du Centre-Sud offrent la maternelle à temps plein et le jardin d'enfants à temps plein. Pour ces conseils scolaires, cette initiative se veut un investissement au palier préscolaire qui aura des bénéfices non seulement en première, deuxième et troisième années des études élémentaires, mais tout au long de la vie.

Nous savons que les enfants font l'acquisition de notions de mathématiques dès les premières années de leur vie et que, à l'âge de trois ans, la capacité de compter et de calculer varie énormément. Ainsi, le niveau de préparation des enfants pour la première année est très inégal et les écoles doivent faire des efforts inouïs pour combler les écarts qui auront tendance à s'élargir. Nous savons aussi qu'il existe dès la première année, de grandes différences dans l'expression orale, le vocabulaire et la compréhension. Les enseignantes et les enseignants ont de la difficulté à resserrer l'écart entre les enfants prêts à apprendre dans un cadre institutionnel et ceux qui le sont moins.

Dans certains pays, l'éducation publique à temps plein commence dès l'âge de trois ans pour tous les enfants. Pour ces pays, l'éducation de la petite enfance est axée sur des objectifs d'excellence et d'équité. En plus des avantages liés à la performance scolaire et à la connaissance de la langue, il en découle des bénéfices touchant la création d'emplois dans les services éducatifs, la réduction du nombre de services

éducatifs spéciaux requis, une diminution du taux de redoublement et, pour la société, une réduction des taux de délinquance et de criminalité chez ces jeunes. Ces enfants devenus adultes seront plus productifs, occuperont des emplois qui exigent plus de qualifications et gagneront des salaires plus élevés.

Nous souscrivons à l'idée que tous les enfants de cet âge ou presque, ont des avantages à tirer de l'expérience d'apprendre en groupe.

## **LES SERVICES EN GARDERIE**

Il y a quelques années, toute nouvelle construction d'école devait inclure une garderie. Cette décision se mariait très bien aux objectifs poursuivis par la communauté franco-ontarienne. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Dans chaque communauté où on retrouve une école de langue française, on devrait retrouver aussi une garderie francophone. Autant que possible, cette garderie devrait être à l'intérieur de l'école. Le gouvernement devrait modifier à nouveau son mode de financement pour faciliter cette intégration.

Les lignes directrices actuelles qui forcent les conseils scolaires à considérer l'espace de garderie et la moitié des espaces occupés par les maternelles et les jardins comme des espaces de surplus vont à l'encontre des intérêts de la petite enfance. Lier ces surplus d'espaces au financement de nouvelles constructions ou de rénovations constitue un chantage inacceptable.

Deux projets intéressants sont associés aux garderies dans le Conseil scolaire du district catholique Centre-Sud. Dans la région de Simcoe, le projet "Enrichissement à la vie scolaire" vise à améliorer les liens entre les programmes des garderies et l'école. Pour ce faire, le personnel scolaire supervise les programmes d'apprentissage dans la garderie et en assure l'enrichissement. Ce projet est entièrement autofinancé. Dans la région de Halton, le Conseil scolaire administre et gère ses propres garderies. Le personnel est administré par le Conseil scolaire.

La communauté franco-ontarienne a besoin d'infrastructures qui lui permettent de vivre davantage en français. L'école et sa garderie, les centres culturels et les centres communautaires contribuent au maintien et à l'épanouissement de la langue et de la culture. Il faut que ces établissements soient près de la communauté.

Il faut aussi que ces établissements jouent un rôle dans la préparation des enfants à l'école. En milieu minoritaire, cela veut dire trouver des moyens de favoriser la refrancisation des jeunes provenant de milieux où l'anglais prend beaucoup d'espace. L'école ne peut pas, seule, assurer la refrancisation. Elle doit le faire avec l'appui et le soutien de la famille.

## **LES INTERVENANTES ET INTERVENANTS**

Les conseils scolaires devraient offrir du soutien aux parents et aux familles. Ce soutien pourrait s'inspirer de programmes existants. Le programme d'action communautaire pour les enfants de Santé Canada offert par divers organismes en Ontario, en est un exemple. Ce programme, parrainé par la Société de l'aide à l'enfance et appuyé par des bénévoles, apprend aux jeunes mères célibataires à devenir de bons parents. Elles développent des habiletés parentales différentes de celles qu'elles ont peut-être vécues. Elles prennent conscience de leur rôle et de l'importance de ce rôle dans le développement futur de leur enfant.

D'autres ressources ont été développées par notre communauté. La trousse de francisation *Paul et Suzanne*, programme de formation pour les jeunes de 4, 5 et 6 ans peut être utilisée dans les services de garde autant que dans les écoles de langue française. Ce qui différencie cette trousse, c'est qu'elle contient un volet de formation des parents. Elle a été créée pour tenir particulièrement compte de la spécificité du milieu minoritaire.

En se basant sur ce type d'expérience, les conseils pourraient aider les parents et les familles. Il est important de trouver les outils qui leur permettront d'améliorer leurs habiletés d'éducatrices et d'éducateurs.

Les changements démographiques causés par l'arrivée d'enfants provenant de la communauté des minorités raciales ou ethnoculturelles francophones ajoutent aux défis de la communauté franco-ontarienne en ce qui touche aux services à la petite enfance.

Là où il y a des garderies, les ressources sont souvent insuffisantes pour qu'elles puissent bien fonctionner en français et aider les jeunes à surmonter les difficultés linguistiques. Et souvent elles manquent de personnel francophone qualifié. Cela est relié au sous-financement des garderies mais aussi au manque de matériel pédagogique et autre en français. Plus particulièrement, il y a peu d'outils de référence pour le personnel et pour les parents. Sans doute y a-t-il un rôle ici pour nos institutions francophones telles que *tfo* et le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques.

L'établissement d'un ministère de l'Enfance pourrait assurer une meilleure coordination entre les services présentement offerts par les ministères de la Santé, de l'Éducation et de la Formation, des Services sociaux et communautaires et par le Secrétariat à la petite enfance. Au Québec, on a créé le ministère de la Famille et de l'Enfance pour coordonner l'ensemble des politiques reliées à la famille et à la petite enfance. On a aussi investi des sommes importantes pour réduire le fardeau fiscal des jeunes familles en instituant un bon nombre de places en garderie au taux de 5 \$ par jour pour les deux ans et plus. Les services de garderie sont gratuits pour les enfants de milieux défavorisés.

Sur le plan de la formation professionnelle, il y a lieu de favoriser plus de liens entre l'école et la garderie. La formation du personnel de garderie et celle des enseignantes et enseignants de la petite enfance ont des éléments communs. Les facultés d'éducation et les collèges francophones devraient s'y pencher.

Ces deux groupes pourraient aussi s'intéresser à une intégration d'une partie des programmes de formation dans les collèges et les universités.

## **CONCLUSION**

*Créer des conditions pour qu'un rêve se réalise.*

Tout un défi! Mais il faut commencer quelque part. Oui, il faut que la province investisse davantage dans la petite enfance. Oui, il y a des conditions minimales dont le financement approprié de maternelles à temps plein, le financement approprié de services de garderie préférablement dans les écoles et la collaboration accrue entre l'école, la communauté et ses autres institutions. Oui, il faut que les formules de financement des écoles n'aillent pas à l'encontre des besoins de la petite enfance. Oui, les jeunes

francophones doivent avoir des chances équivalentes à celles des autres jeunes de la province. Nous appuyons toutes les mesures qui tiendront compte du rattrapage que la communauté franco-ontarienne doit effectuer dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.